



TOUR AUVERGNE DAMES DE L'ALLIER

Cette épreuve a pour vocation l'intégration et l'initiation aux compétitions des joueuses "débutantes"

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Clubs du département de l'Allier avec terrain, affiliés au Comité Territorial de Golf des Pays d'Auvergne

POUR LES EQUIPIERES : Être amateurs licenciées *FF Golf* et membres de l'association sportive du club représenté.

Dans la mesure du possible, on s'assurera que les joueuses NON-CLASSEES inscrites ont participé à au moins une compétition individuelle de 18 trous dans leur club.

LIMITATION D'INDEX : Strictement supérieur à 18.5 (18.5 NON ; 18.6 OUI)

FORME DE JEU

Scramble à 2 NET Stable Ford

Chaque club pourra présenter 5 équipes au maximum, soit 10 joueuses maximum par club

Chaque équipe associe **deux joueuses d'un même club**, dont l'index est obligatoirement supérieur à 18.5

Le total des deux index, pour l'équipe, est strictement supérieur à 45,0 (total OK à partir de 45,1) le total des index devra toujours être inférieur à 85,0 (OK jusqu'à 84,9)

Néanmoins, une équipe incomplète pourra être complétée par une joueuse d'un autre club, le total des index devra toujours être supérieur à 45,0 et leur index être supérieur à 18,5

INSCRIPTION JOUEUSES

L'inscription des joueuses doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 5 jours pleins avant chaque épreuve.

Pour chaque épreuve le rendez-vous sur le site est fixé à **8h30** pour un départ en shotgun à **9h00**

Les joueuses devront s'acquitter d'un droit de jeu de 30€ fixé lors de la réunion des Présidents d'AS présents le 07 décembre 2023

DEROULEMENT & DROIT DE JEU

C'est la capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueuses (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équiptières inscrites). **Prix du repas 25€ maximum**
- ✓ La capitaine ou le club préviendra le restaurant du club organisateur au plus tard le jeudi précédent l'épreuve le nombre de joueuses qui ne participent pas au repas.
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis

CLASSEMENT

Classement du jour : La somme des 3 meilleurs scores NET

- ✓ *En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour.*

Les éventuels points obtenus par une équipe constituée d'une joueuse d'un club et d'une joueuse d'un autre club seront répartis à 50% pour chacun des clubs concernés.





TOUR AUVERGNE DAMES DE L'ALLIER

Classement général :

La somme des points de chaque rencontre déterminera le club Champion des rencontres des Dames du Puy de Dôme.

- ✓ En cas d'égalité au classement le départage s'effectuera par le plus grand nombre de joueuse de l'équipe dont l'index est strictement supérieur à 40, si l'égalité subsiste le club ayant gagné le plus de rencontre sera déclaré vainqueur

Lutte contre le jeu lent : le temps de jeu est fixé à **5h00 maximum** sur tous les parcours de la compétition.

Une fois le temps écoulé, **le club organisateur pourra, s'il juge nécessaire, d'utiliser** la corne de brume pour signaler l'arrêt de la compétition et toutes les équipes devront terminer le trou en cours et rentrer au club house pour le recording.

Le décompte en Stable Ford se fera sur le nombre de trous joués.

Pour exemple une équipe ayant joué que 16 trous, verra son score calculé sur 16 trous. Pour les équipes ayant joué 18 trous, verront leurs scores calculés sur 18 trous.

C'est le club organisateur qui veillera à l'application du temps de jeu et du décompte des points

Le club organisateur adressera les résultats NET Stable Ford au CTGPA, dès la fin de rencontre par mail : comsportive@ctgolfauvergne.fr.

PRIX ET RECOMPENSES

A l'issue des 6 tours, les 3 premières équipes seront récompensées, un trophée sera confié pour une année à l'équipe classée 1^{ère}

DATES ET LIEUX

Lundi 29 avril	Jeudi 23 mai	Lundi 10 juin	Lundi 1 ^{er} juillet	Lundi 09 sept	Lundi 14 octobre
Vichy	Avenelles	St Pourçain	Ste Agathe	Montpensier	Val de Cher

